

COMMUNE DE VIVIERS

INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

1° Les risques pris en compte.

Deux risques naturels ont été identifiés sur la commune : l'inondation et la sismicité.

2° Nature et intensité des risques.

2.1 inondation :

Il s'agit du risque d'inondation par débordement du Rhône, de l'Escoutay, du Valpeyrouse et de l'Eymieux.

2 catégories de zones sont concernées :

- zone « R » fortement exposée
- zone « B » modérément exposée

2.2 risque sismique :

Tout le territoire communal a été classé en zone de sismicité modérée.

3° Documents de référence.

- *pour l'inondation* : le Plan de Prévention des Risques d'inondation, approuvé par arrêté préfectoral du 30 août 2010. Ce document est consultable en mairie et en préfecture.
- *pour la sismicité* : les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010.

4° Cartographie.

- *pour le risque d'inondation* : zonage réglementaire du PPRi (3 plans)

Fiche mise à jour le 29 juin 2017